



La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle :

mécanismes à l'oeuvre et leviers à mobiliser

En Lorraine, 50 000 personnes sont des travailleurs pauvres. Les 45 000 ménages auxquels ils appartiennent comptent 140 000 personnes, dont 40 000 enfants. Les mécanismes de cette pauvreté laborieuse s'imbriquent différemment pour les femmes et les hommes.

En schématisant, les femmes travailleuses pauvres ont les revenus salariaux les plus bas du fait de temps partiels et elles assument seules leurs enfants. Quant aux hommes travailleurs pauvres, plus fréquemment en couple avec une conjointe inactive, leurs salaires sont faibles pour cause de périodes d'emploi réduites et sont insuffisants pour hisser le ménage hors de la pauvreté. Quel que soit le genre, la faiblesse du revenu salarial annuel est un dénominateur commun de la pauvreté laborieuse. Outre les caractéristiques individuelles (genre, âge), des facteurs économiques (structure sectorielle, taille des entreprises) génèrent les bas salaires. Certains territoires de la Meurthe-et-Moselle, par exemple les zones d'emploi de Nancy et Longwy, sont très concernés. En s'attaquant notamment à la pauvreté laborieuse, composante importante de la pauvreté globale, l'efficacité du revenu de solidarité active (RSA) ne pourra être atteinte que si la qualité de l'emploi et des revenus salariaux est au rendez-vous.

La pauvreté laborieuse constitue une composante significative de la pauvreté. Ce concept est utilisé pour rendre compte de la concomitance de deux situations individuelles a priori contradictoires : travailler et appartenir à un ménage pauvre. Phénomène révélé initialement outre-Atlantique, la plupart des pays européens y sont désormais confrontés à des degrés divers. En France, un dispositif tel que le revenu de solidarité active (RSA) a, entre autres objectifs, celui de faire reculer ces situations en complétant les revenus d'activité des travailleurs pauvres et des ménages concernés. Ceci s'inscrit dans les objectifs quinquennaux de réduction de la pauvreté.

Le RSA a toutefois plusieurs objectifs (cf. encadré : Objectifs et évaluation du RSA).

La pauvreté laborieuse a des déterminants croisés qui se situent tant au niveau de l'individu qu'à celui du ménage. Du côté des caractéristiques relatives à l'emploi, la disposition d'un faible revenu salarial est un facteur déterminant à observer d'un point de vue économique et territorial.

50 000 travailleurs pauvres en Lorraine

En Lorraine, près de 50 000 personnes sont des travailleurs pauvres en 2006. Les travail-

leurs pauvres constituent environ 6% de l'ensemble des travailleurs de la région (c'est-à-dire des personnes ayant été actives pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence et au moins 1 mois en emploi), soit un peu moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine. En France métropolitaine, le taux est de 7% et on dénombre à cette date 1 710 000 travailleurs pauvres. Avec prise en compte des conjoints et enfants, la pauvreté laborieuse "embarque" en tout 140 000 personnes en Lorraine et 4 150 000 personnes en France métropolitaine. En effet, la pauvreté est, par définition, subie par l'ensemble des membres du ménage. Par ailleurs, la pauvreté laborieuse n'épuise pas la totalité de la pauvreté, de nombreux ménages sont pauvres du fait de l'absence quasi totale d'activité. Ainsi, les ménages de travailleurs pauvres représentent environ un tiers des ménages pauvres et regroupent 44% des individus pauvres en Lorraine.

Au niveau départemental, l'évaluation ne peut être réalisée rigoureusement (cf. Encadré : Méthodes d'estimation des travailleurs pauvres au niveau régional). Toutefois, par simple proportionnalité sur le champ des personnes en emploi en Lorraine, la fourchette de [15 000 - 16 000] travailleurs pauvres en Meurthe-et-Moselle pourrait être avancée. Cette approximation néglige toutefois des effets de structure propres au département, en particulier une population active occupée mieux dotée qu'en Lorraine en termes de formation initiale, ce

qui tendrait à privilégier le bas de la fourchette. Ainsi, 31% de la population active en emploi a au moins un diplôme de premier cycle universitaire contre 27% en Moselle, et même 23% dans les Vosges et 22% dans la Meuse.

Risques accrus : indépendants et salarié(e)s à temps partiel

Le fait d'être travailleur pauvre résulte d'un faisceau de causalités individuelles. Logiquement, le taux de travailleurs pauvres parmi les travailleurs varie en fonction de caractéristiques ayant une dimension productive. Ainsi, entre les personnes dotées d'un premier cycle universitaire et celles n'ayant validé aucun diplôme, ce taux est multiplié par treize. La situation sur le marché du travail a évidemment une implication directe.

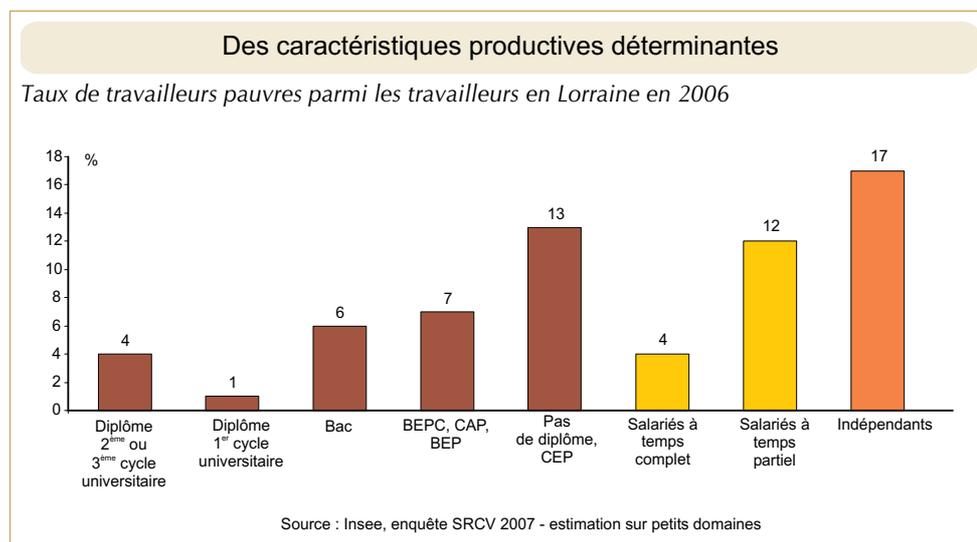
Avec un taux de 17% de travailleurs pauvres, la situation d'indépendant semble particulièrement défavorable du fait de la faible protection sociale associée. Une conséquence est que plus d'un quart des travailleurs pauvres masculins sont indépendants. Toutefois, 63% des hommes travailleurs pauvres en Lorraine sont en activité salariée et les indépendants représentent moins d'un travailleur pauvre sur cinq (19%) tous genres confondus. Un autre risque élevé, 12%, concerne les salariés à temps partiel. Ce sont cette fois les femmes qui sont les premières victimes, une travailleuse pauvre sur deux se trouvant dans cette situation, contre un travailleur pauvre sur dix parmi les hommes.

En structure nationale, trois quarts (76%) des travailleurs pauvres travaillent tout au long de l'année et l'autre quart (24%) alterne au cours de l'année des périodes d'emploi et de chômage ou d'inactivité. En termes de revenus, près des trois quarts (72%) de l'ensemble des travailleurs pauvres perçoivent moins que le SMIC annuel à temps plein, 39% en dessous de 0,6 SMIC et 33% entre 0,6 SMIC et 1 SMIC. Sur le champ des travailleurs pauvres salariés qui travaillent toute l'année et à temps plein soit 31% des travailleurs pauvres, les deux tiers (21%) gagnent plus que le SMIC annuel au niveau national. Ces éléments pointent d'abord l'insuffisance des revenus salariaux, d'une part du fait de faibles durées annuelles d'emploi (alternance entre activité et inactivité, temps partiels), d'autre part en raison de salaires unitaires proche du minimum légal. Et la situation est très discriminante à l'égard des femmes, dont les situations de travailleur pauvre sont associées à des revenus individuels médiocres : 88% des femmes travailleurs pauvres reçoivent moins que le SMIC annuel à temps plein contre 58% des hommes dans la même situation. S'ajoutent à cela des éléments liés à la composition du ménage. Ainsi, chez les couples avec enfant(s) dont un seul des conjoints travaille, le salaire du travailleur pauvre dépasse le SMIC annuel dans 60% des cas. En Lorraine, plus de huit travailleurs pauvres sur dix (83%) vivent dans un ménage composé d'au moins deux personnes.

Les familles monoparentales en première ligne

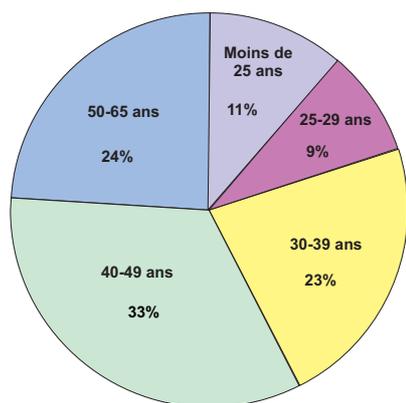
Logiquement, le risque d'être travailleur pauvre est moins déterminé par les caractéristiques démographiques des individus, telles que le genre et l'âge. Ainsi, le taux de travailleurs pauvres varie peu au cours du cycle de vie professionnelle en Lorraine. Tous les âges sont concernés par la pauvreté laborieuse : en particulier les 16-29 ans en représentent 19%.

Par ailleurs, femmes et hommes connaissent un risque global identique, 45% des travailleurs pauvres étant des femmes dans la région.



Tous les âges sont concernés

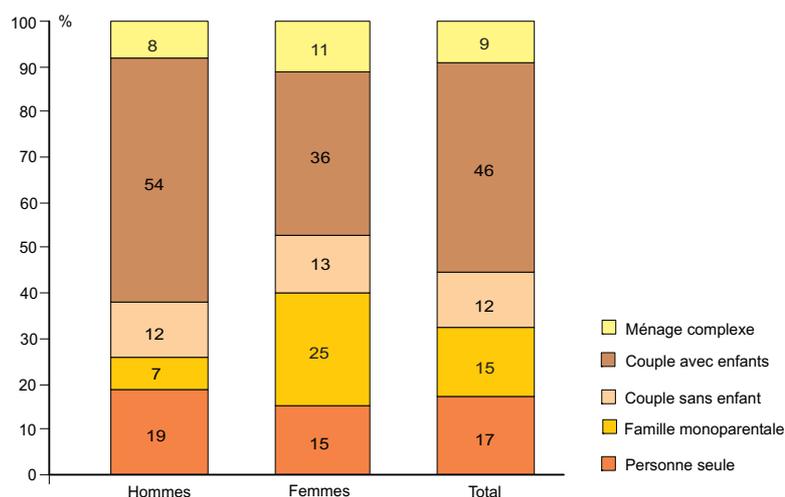
Structure par âge des travailleurs pauvres en Lorraine



Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines

La monoparentalité d'abord subie par les femmes

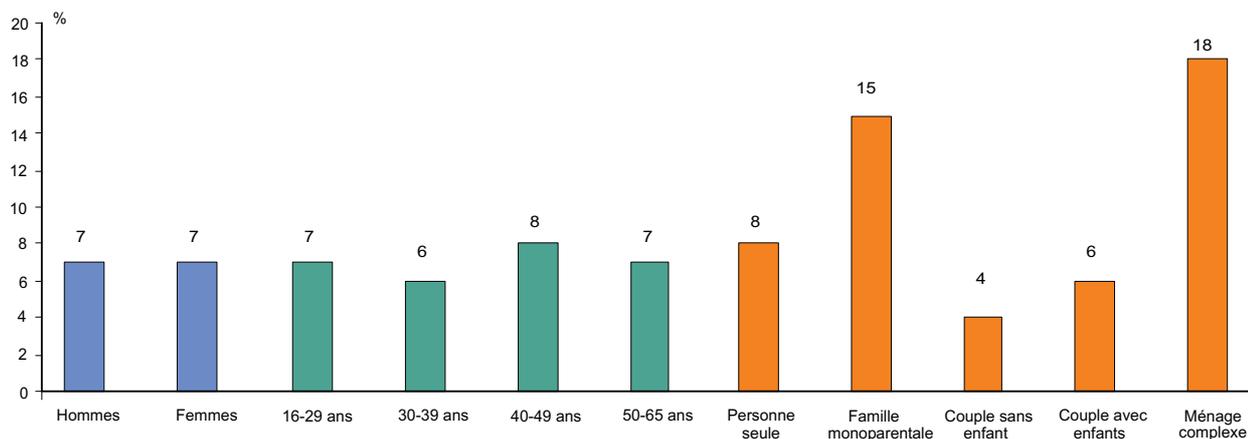
Répartition des travailleurs pauvres, femmes et hommes, selon le type de ménage d'appartenance en Lorraine



Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines

Le poids de la famille

Taux de travailleurs pauvres parmi les travailleurs en Lorraine en 2006



Source : Insee, enquête SRCV 2007 - estimation sur petits domaines

Mais les profils de risque encourus par les femmes et les hommes au cours du cycle de vie professionnelle diffèrent sensiblement : tandis que le pic féminin apparaît entre 40 et 49 ans, il est plus tardif, entre 50 et 65 ans, chez les hommes. L'usure professionnelle peut vraisemblablement être invoquée chez ces derniers, et les ruptures de carrière chez les femmes compte tenu des caractéristiques socioéconomiques lorraines.

Ce risque global voisin entre femmes et hommes résulte toutefois de circonstances familiales et économiques différentes. Mécaniquement, le fait que certaines personnes du ménage n'apportent pas ou peu de revenus, affecte les ressources par unité de consommation, qu'il s'agisse des personnes âgées dans les ménages complexes ou des enfants dans les familles. En plus, l'existence de personnes à charge, jeunes enfants ou personnes âgées, peut constituer une entrave à l'activité professionnelle des adultes du ménage en âge de travailler, surtout lorsqu'un adulte est seul à assumer les responsabilités.

Travailleurs pauvres au masculin et au féminin se distinguent notablement. La monoparentalité engendre la pauvreté de très nombreuses femmes salariées, à la conjonction de deux phénomènes : ce sont très majoritairement des femmes qui assument seules leurs enfants, alors que ces der-

nières disposent généralement de revenus d'activité moindres que leurs homologues masculins. Une femme travailleuse pauvre sur quatre est à la tête d'une famille monoparentale en Lorraine.

Insuffisante biactivité au sein des couples

Quant aux travailleurs pauvres au masculin, les deux tiers sont en couple en Lorraine. Leur pauvreté est vraisemblablement imputable à l'inactivité plus fréquente de leur conjointe qui pèse sur les ressources du ménage. Symétriquement, la situation d'une femme travailleuse pauvre en couple est moins observée dans la mesure où la configuration femme en emploi/homme chômeur ou inactif est sensiblement plus rare. Or la biactivité au sein d'un couple et d'un ménage est un facteur favorable à la sortie de la pauvreté.

En effet, au niveau national, seulement un tiers des travailleurs pauvres vivent avec un autre travailleur pauvre, qu'il s'agisse du conjoint ou d'un autre membre du ménage. Les deux autres tiers sont soit des personnes seules (17%), soit les personnes de référence de familles monoparentales (15%), soit le membre d'un couple dont le conjoint est inactif ou chômeur (29%), etc.

Dans tous les cas de figure, 6 ménages sur 10 d'au moins un travailleur pauvre sont des couples avec enfant(s) ou des familles monoparentales au niveau national. Ainsi, en Lorraine, jusqu'à 40 000 enfants sont pauvres alors que l'un, voire deux, de ses parents travaille(nt). En structure nationale, un enfant pauvre sur quatre a moins de 6 ans, un tiers entre 6 et 10 ans, et le reste entre 11 et 16 ans.

55 200 bas salaires en Meurthe-et-Moselle

Les bas revenus salariaux constituent le fondement majeur et le dénominateur commun de 70% de la pauvreté laborieuse salariée au niveau national. Les travailleurs pauvres sont toutefois nettement moins nombreux que les individus à bas salaires du fait des compositions des ménages et de la redistribution collective des revenus.

Les bas salaires ont une dimension territoriale évidente. Ainsi, le taux de bas salaires parmi les salariés, c'est-à-dire la part des salaires inférieurs à 60% du salaire annuel médian, s'établit à 23,0% en Meurthe-et-Moselle, et varie de 16,9% dans les Yvelines jusqu'à 30,6% dans les Pyrénées-Orientales.

En Lorraine, ce sont les zones d'emploi frontalières qui connaissent les taux les plus élevés, particulièrement Longwy qui se situe en 13^{ème} position des 348 zones d'emploi métropolitaines avec un taux de 28,8% de bas salaires. La situation des actifs de ces territoires est donc très contrastée du fait que les bas salaires reçus par les salariés des entreprises résidentes coexistent avec des salaires frontaliers significativement plus élevés. Autres territoires de relative concentration de bas salaires, les zones d'emploi métropolitaines de Nancy et Metz affichent des taux de 22,8% et 23,1% respectivement, pour une médiane nationale de 22,3%.

Des risques plus élevés à Nancy et Longwy

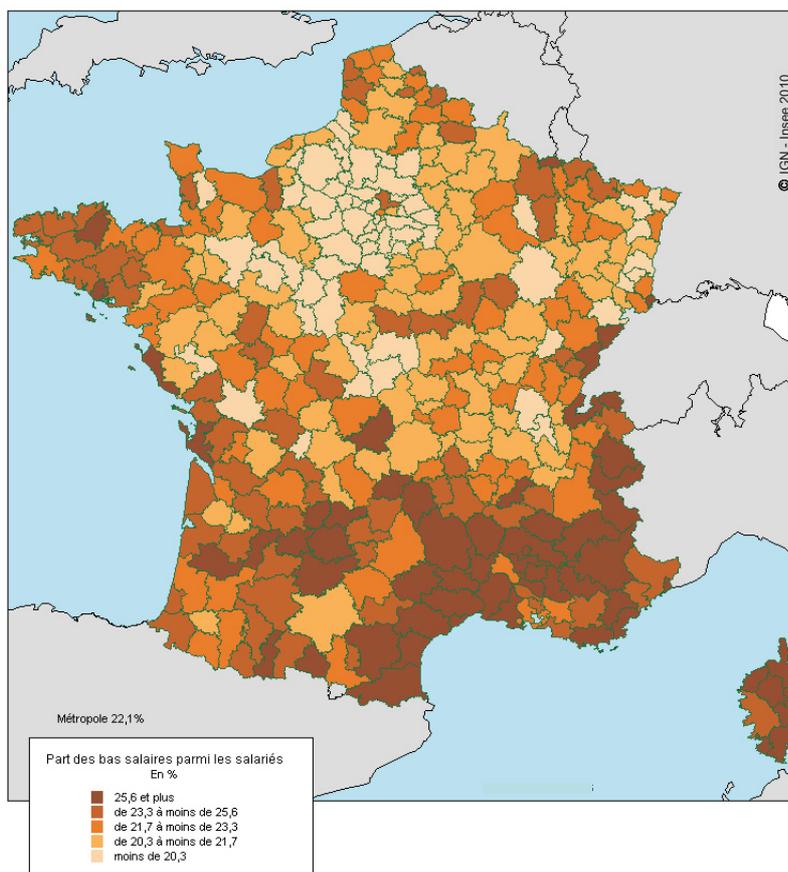
Dans la zone d'emploi de Nancy, les entreprises versent des bas salaires annuels à plus de 34 700 personnes résidentes ou en provenance des espaces limitrophes. La fréquence des bas salaires est imputable à la structure sectorielle des entreprises.

Les secteurs les moins rémunérateurs (services aux entreprises, éducation, santé et action sociale, activités immobilières, sécurité et nettoyage) regroupent 34,9% des salariés, loin devant les autres zones y compris celle de Metz à 29,9%.

À quoi il faut ajouter un facteur supplémentaire de bas salaires qu'est la présence massive de jeunes salariés. Si 28,4% des salariés de la zone d'emploi de Nancy ont entre 16 et 29 ans, c'est le cas de 54,3% de ceux disposant de faibles salaires annuels.

Les entreprises de la zone de Longwy sont à l'origine de 4 600 bas salaires

Bas salaires dans les zones frontalières



Note : un salarié à bas salaire est un individu pour lequel le cumul de tous les salaires nets perçus dans l'année est inférieur au seuil de bas salaires (794 euros par UC et par mois)

Source : Insee, DADS 2006

annuels. Ici, d'autres facteurs de bas salaires s'imposent, comme l'usage massif de temps partiel (24,0% des salariés dans cette situation contre 19,2% en moyenne régionale), et le poids élevé des petits établissements (27,4% des salariés travaillent dans des établissements de moins de 9 salariés contre 22,7% en moyenne régionale).

Par ailleurs, avec celles du Bassin-Houiller et de Sarreguemines, seu-

les les entreprises de Longwy versent des taux de salaire horaire entre 0,8 et 1 SMIC à plus de 5% des salariés.

Au-delà de la pauvreté laborieuse

Selon une estimation globale de la pauvreté en Lorraine, 136 000 ménages pauvres abritent 317 000 personnes. La pauvreté laborieuse concerne donc 44% des individus pauvres et

un tiers des ménages pauvres, proportion sensiblement moindre du fait que les ménages pauvres sans activité professionnelle sont en moyenne de plus faible taille.

En Meurthe-et-Moselle, ces mêmes indicateurs signalent 44 000 ménages et 98 000 personnes en situation de pauvreté. Le taux de pauvreté parmi les individus est de 14,3%, soit légèrement plus qu'en Lorraine avec 14,1%. Ceci situe le département et la région défavorablement par rapport à la moyenne métropolitaine de 13,2%.

En termes de taux de pauvreté des individus, la Meurthe-et-Moselle se positionne dans le 3^{ème} quart de la hiérarchie des départements, mais avant ceux du sud-est et du nord de la France connaissant les conditions les plus difficiles. Toutefois, il faut signaler que la méconnaissance des revenus frontaliers tend à surestimer ces taux de pauvreté, alors que l'estimation de la pauvreté laborieuse à l'aide d'une autre source statistique n'est pas confrontée à ce biais.

Pauvreté intense en Meurthe-et-Moselle

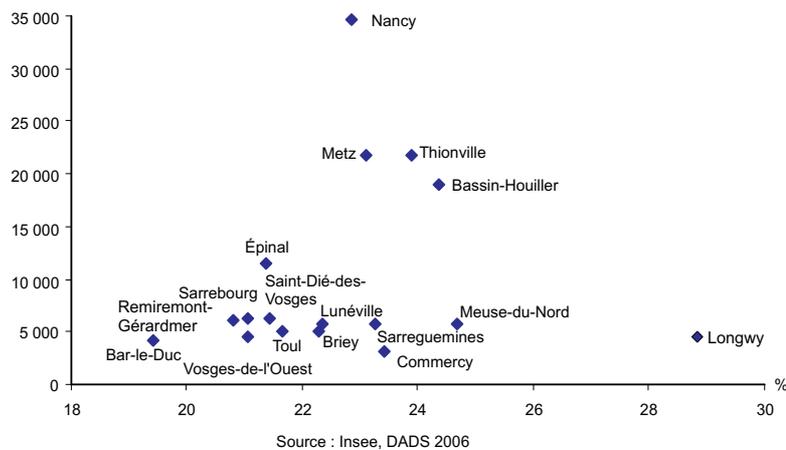
La pauvreté varie selon les types d'espace. En France comme en Meurthe-et-Moselle, dans les pôles urbains qui rassemblent chômage et emplois très qualifiés, les taux de pauvreté sont élevés, supérieurs à ceux des couronnes périurbaines où se concentrent des actifs travaillant dans ces pôles urbains.

Dans l'espace rural, le taux de pauvreté des pôles ruraux est comparable à celui des pôles urbains, tandis que le reste de l'espace rural connaît quasiment les mêmes taux de pauvreté.

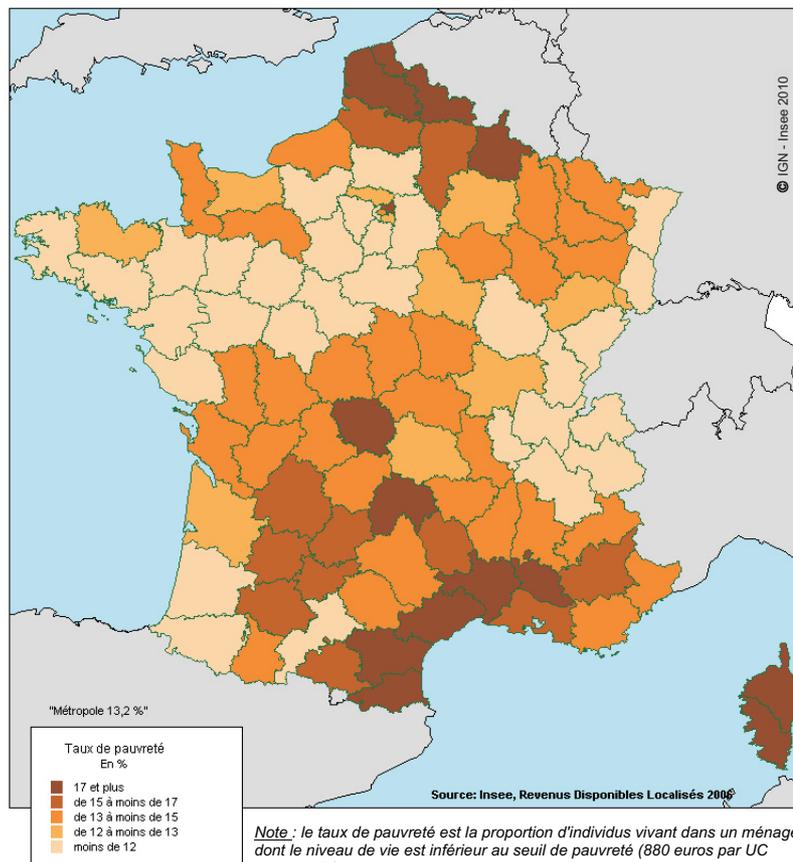
La performance moyenne de la Meurthe-et-Moselle résulte d'une pauvreté plus fréquente dans les pôles urbains et surtout dans les communes multipolarisées par rapport aux standards métropolitains. Le taux de pauvreté des chômeurs est relativement élevé dans la région et tout particulièrement en Meurthe-et-Moselle. La prégnance du chômage de longue durée en Lorraine, et les pertes d'allocation en résultant, y contribuent vraisemblablement. De même, les taux de pauvreté sont très élevés

Risques élevés de bas salaires dans les zones d'emploi frontalières

Taux et nombre de bas salaires parmi les salariés



Pauvreté forte dans le Nord-Est



Source : Insee, Revenus Disponibles Localisés 2006

parmi les ménages percevant des prestations sociales comme principale ressource.

Ainsi, la pauvreté apparaît comme relativement polarisée et intense dans le département. En Meurthe-et-Moselle, l'intensité de la pauvreté est la plus élevée de tous les départements français à l'exclusion de Paris. Avec un taux de 21,5%, qui rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, l'intensité est supérieure à celle de la Lorraine (19,7%) et de la France métropolitaine (18,5%).

Retour sur le RSA

Dans son volet complément de revenus d'activité, le RSA doit aider financièrement les travailleurs pauvres et leurs ménages à se hisser hors de la pauvreté. Plus précisément, selon le niveau de revenu d'activité du ménage, le complément versé, appelé "RSA chapeau", permet soit de franchir le seuil de pauvreté, soit de s'en rapprocher en réduisant par là l'intensité de la pauvreté laborieuse subie.

L'efficacité du RSA en termes de taux de sortie de la pauvreté suppose donc que les niveaux de revenu d'activité ne soient pas trop dégradés. Un effet pervers et particulièrement néfaste du RSA serait donc que son apparition pèse sur la qualité de l'emploi et des trajectoires professionnelles des travailleurs pauvres en incitant à pérenniser et développer les "miettes d'emploi".

De façon générale, une amélioration des revenus d'activité, notamment par des durées d'emploi plus élevées en rythme hebdomadaire et annuel pour l'ensemble des travailleurs pauvres, paraît souhaitable. Par ailleurs, du fait des déterminants familiaux identifiés, la lutte contre les facteurs à l'origine de l'inactivité des femmes et leurs bas salaires s'impose. En effet, ceci améliorerait considérablement le sort des familles monoparentales et des couples dont un seul membre est actif, à l'origine d'une proportion significative de la pauvreté des enfants.

■ Gérard MOREAU

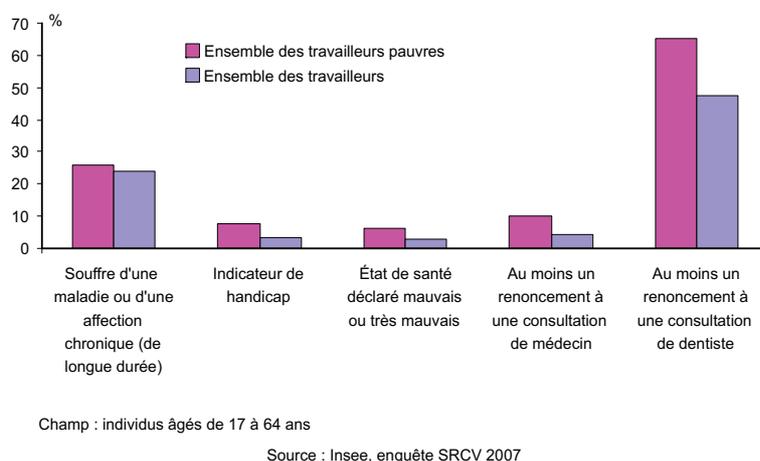
Multidimensionnalité et chronologie de la pauvreté en France

La pauvreté revêt plusieurs dimensions diversement associées. Si la pauvreté monétaire est fréquemment accompagnée de conditions de vie difficiles (logement, santé, etc.), certaines sous-populations sont plus ou moins marquées par tel ou tel type de pauvreté. Autre nuance, les différentes dimensions de la pauvreté ne surviennent pas au même stade de la "trajectoire de la pauvreté". Certains aspects sont plutôt précurseurs et jouent éventuellement un rôle causal. Par exemple, les difficultés de santé apparaîtraient plutôt en amont de la pauvreté monétaire. En l'occurrence, les ménages de travailleurs pauvres connaissent, outre leurs difficultés monétaires, des conditions de vie plus difficiles que les autres ménages en France métropolitaine.

En termes de santé tout d'abord, les travailleurs pauvres ont des indicateurs plus dégradés que l'ensemble de la population des travailleurs. Un moins bon état de santé ressenti est confirmé par la prévalence plus élevée d'une maladie chronique ou d'un handicap. Circonstance aggravante, ces individus sont contraints de renoncer à des soins nécessaires, majoritairement pour des raisons financières. Ces conditions peuvent compliquer l'accès à l'emploi, particulièrement celui à temps plein.

Difficultés de santé pour les travailleurs pauvres

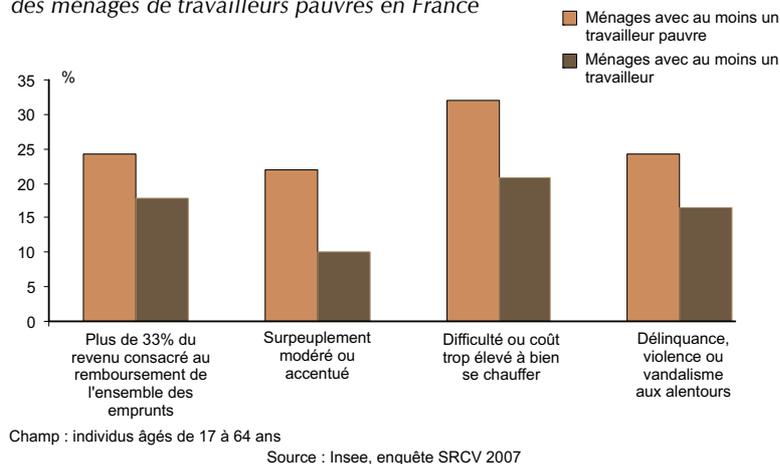
Indicateurs de santé des travailleurs pauvres en France



En dépit d'efforts financiers plus importants, les ménages de travailleurs pauvres rencontrent des difficultés liées au logement plus nombreuses que l'ensemble des ménages contenant au moins un travailleur. Certaines, internes au logement comme les problèmes de chauffage ou le surpeuplement, peuvent avoir des conséquences néfastes et durables (santé et éducation des enfants). D'autres pèsent sur l'environnement et la qualité de vie de ces familles.

Difficultés de logement pour les travailleurs pauvres

Indicateurs de logement et d'environnement des ménages de travailleurs pauvres en France



Pour en savoir plus : Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté, Économie et Statistique n° 383-384-385, 2005.

Le RSA (Revenu de Solidarité Active)

Le RSA a été créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, complétée par le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active. Ces dispositions sont codifiées dans le Code de l'action sociale et des familles (chapitre II).

Qu'est-ce que le RSA ?

Le RSA est une allocation créée pour assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté et encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle, et d'aider à l'insertion sociale de ses bénéficiaires. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité.

Le RSA est une allocation qui porte les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti (RG) sur la base du calcul suivant : $RSA = RG(1) - \text{ressources du foyer}$.

Le montant forfaitaire (2) du RSA est décidé par le parlement : il varie selon la composition du ménage et est réévalué le 1^{er} janvier de chaque année en même temps que les autres prestations sociales.

Ainsi, on peut distinguer :

- Le RSA socle : allocation versée aux personnes sans ressources ou avec des ressources inférieures au montant forfaitaire ;
- Le RSA socle majoré : allocation versée aux personnes isolées avec enfant de moins de 3 ans ;
- Le RSA activité : complément de revenus pour les personnes ayant une activité professionnelle.

Des compétences partagées entre l'État et le Département au détriment de la collectivité territoriale

- Le parlement détermine le montant de l'allocation, de sa revalorisation annuelle et les conditions d'ouverture de droit (conditions d'âge, de séjour, de ressources, de statut) ; la législation encadre les décisions du Président du conseil général en matière de suspension.
- Le Président du conseil général attribue le RSA, suspend tout ou partie du versement du RSA dans les conditions fixées par le législateur, finance sur le budget départemental le montant des allocations RSA socle et porte la responsabilité du contentieux pour l'ensemble de l'allocation (RSA socle, RSA socle majoré, RSA activité).

Le RSA est également un dispositif d'orientation et d'accompagnement

Le pilotage du dispositif d'insertion dans le département revient au conseil général.

En Meurthe-et-Moselle, la politique publique départementale d'insertion, définie par la délibération du 7 mai 2009, répond au double engagement du conseil général à l'égard des bénéficiaires du RSA :

- celui de garantir à nos concitoyens les plus démunis l'accès aux ressources minimales pour leur permettre de vivre dignement. C'est le revenu sous forme d'une allocation et d'un accès aux droits que sont notamment la santé, le logement, la mobilité...
- celui de les aider dans leur insertion socioprofessionnelle en leur permettant d'être accompagnés dans des parcours diversifiés et cela dans le but commun d'accéder durablement à un emploi digne, condition essentielle de leur autonomie et de leur reconnaissance sociale.

Cette politique se traduit en dispositifs d'intervention, en mesures d'aide et en modalités d'organisation et de soutien aux ac-

teurs, tous guidés par les cinq orientations prioritaires énoncées lors de la décentralisation du RMI en 2004 :

- faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable ;
- articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires ;
- inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques départementales ;
- mobiliser les partenaires publics ;
- assurer une maîtrise financière du dispositif.

Le RSA, nouveau maillon de la politique départementale d'insertion

Tout en restant vigilant face aux risques que le RSA soit utilisé comme le levier de parcours d'emplois précaires rendus solvables durablement par les fonds publics, le conseil général s'est néanmoins saisi du dispositif RSA pour en faire un levier supplémentaire au service de sa politique départementale d'insertion.

Avec comme finalité, l'accès à l'emploi digne et durable pour l'ensemble des personnes bénéficiaires du RSA, le dispositif mis en place repose sur :

- l'accès aux droits des bénéficiaires du RSA, à travers les journées d'accueil et d'orientation qui ont permis d'accueillir plus de 3 000 personnes en 6 mois ;
- l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, articulée autour de l'accompagnement des bénéficiaires et la mobilisation des employeurs ;
- l'articulation avec les dynamiques de territoires ;
- la place des bénéficiaires dans la mise en œuvre et l'évaluation du RSA.

Un pacte pour l'insertion en Meurthe-et-Moselle réunira l'engagement, de tous les partenaires du conseil général, à contribuer à la réussite du programme départemental d'insertion en cours d'actualisation.

Un décalage considérable entre dépenses et recettes depuis le transfert du RMI en 2004

La compensation versée par l'État (TIPP) reste figée sur le nombre de bénéficiaires RMI en 2003. Or, l'augmentation du nombre de bénéficiaires a été constante depuis janvier 2004 : la dépense a donc fortement augmenté sans revalorisation de la recette (depuis 2004 la différence cumulée entre dépenses du département et recettes de l'État s'élève à plus de 83 millions d'euros et à plus de 26 millions d'euros pour la seule année 2009 en Meurthe-et-Moselle).

La mise en place d'un accompagnement pour les personnes bénéficiant du RSA socle majoré (anciennement Allocation parent isolé) augmente la dépense du département, sans compensation financière de l'État qui compense uniquement le versement de l'allocation.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (percevant effectivement l'allocation) est constante depuis le mois de juin 2009. Sur le plan national, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle est d'ailleurs "historique" (données CNAF) puisqu'une telle augmentation n'a jamais été enregistrée depuis les années 1993-1994.

■ Conseil général de Meurthe-et-Moselle

(1) RG = montant forfaitaire + 62% des revenus professionnels du foyer (s'ils existent).

(2) Ce montant forfaitaire peut être majoré, temporairement, pour une personne isolée (c'est-à-dire qui vit seule de façon notoire et permanente) en état de grossesse ou assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants de moins de 3 ans.

Savoir plus :

- «Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : Des écarts plus marqués sur les revenus que sur la consommation», Insee Première n°1265, novembre 2009

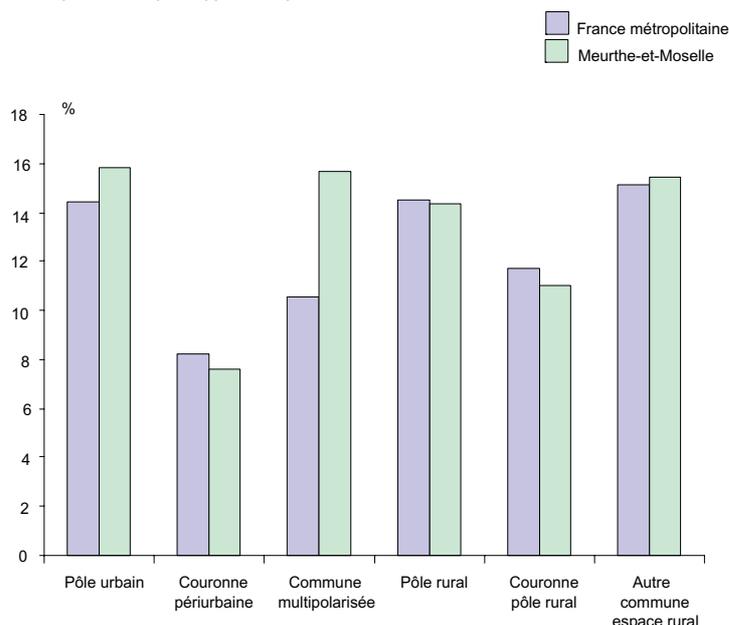
- «Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus», Insee Première n°1264, novembre 2009

- «Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux», Économie et Statistique n°335, décembre 2000

- Site internet : www.insee.fr

Forte pauvreté dans les pôles urbains

Taux de pauvreté par type d'espace



Source : Insee, Revenus localisés 2006

Méthode d'estimation des travailleurs pauvres au niveau régional

Dans cette étude, est considérée comme travailleur pauvre toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins 1 mois en emploi, et appartenant à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire.

Les effectifs régionaux de travailleurs pauvres et leurs caractéristiques sociodémographiques sont calculés à partir de l'enquête SRCV 2007. L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union-Statistics on income and living conditions). Le champ est celui des ménages ordinaires.

Alors que l'enquête a été construite à l'origine pour fournir des estimations nationales, des indicateurs régionaux ont été obtenus à l'aide d'évaluations ad hoc, dites sur "petits domaines". Ces estimations conjuguent les apports d'un modèle national explicatif de la pauvreté laborieuse et des spécificités régionales eu égard à ce phénomène. La pondération entre modèle national et spécificités régionales est variable selon que l'on estime l'effectif total de travailleurs pauvres ou leurs caractéristiques : ceci a pour conséquence que le taux de travailleurs pauvres (6%) diffère légèrement du taux pour chaque genre (7%). En dessous du niveau régional, les indicateurs départementaux doivent être considérés comme de simples ordres de grandeur obtenus par extrapolation et n'ont pas le statut d'estimateurs sur "petits domaines".

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA
Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2010

Objectifs et évaluation du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les objectifs finals assignés au RSA sont les suivants :

- soutenir les revenus des travailleurs pauvres et lutter contre la pauvreté ;
- améliorer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sans emploi ;
- faire accéder les bénéficiaires du RSA en emploi à l'autonomie financière et à des emplois pérennes et de bonne qualité.

Un dispositif national d'évaluation a été mis en place pour mesurer l'efficacité du dispositif, en se basant notamment sur une batterie d'indicateurs établie et suivie annuellement pour chacun des trois objectifs précités. L'efficacité du dispositif sera également évaluée en mettant en regard les moyens utilisés. De plus, l'attention sera focalisée sur l'éventuelle occurrence de certains effets non désirés, à savoir :

- le non-recours au RSA ;
- l'augmentation du temps partiel subi ou des contrats courts subis ;
- l'augmentation du temps partiel choisi ou de la monoactivité chez les couples ;
- la stagnation des salaires pour les salariés non qualifiés.